

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Samedi 26 novembre 2022

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 60

Le Samedi 26 novembre 2022 à 9h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de Courtavon, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 16 novembre 2022.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

Considérant que 50 Membres sont présents et 10 Membres représentés, le quorum est atteint.

COLLEGE NON GEMAPI

COMMUNE	NOM Prénom	Présent(e)	Suppléé(e) par	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e) par
ALTENACH	BASCHUNG François	x			
BALSCHWILLER	SCHAD Pierre			x	BERBETT Joseph
BELLEMAGNY	LEHNING Adrien				
BENDORF	ANTONY Antoine	x			
BERNWILLER	MALCHAIR Philippe	x			
BISEL	BERBETT Joseph	x			
BRECHAUMONT	WIOLAND Stéphane				
BRETTEN	BOSTVIRONNOIS David				
BUETHWILLER	RUFF Jean-Marc			x	
CHAVANNES/ETANG	THEVENOT Jean-Pierre	x			
COURTAVON	BABÉ Florent				
DANNEMARIE	HOLLEVILLE Nicolas	x			
DIEFMATTEN	GRAVEY Claire			x	BURY Marie-Reine
EGLINGEN	GERBER Claude	x			
ELBACH	SCHMITT Line	x			
ETEIMBES	KLINGLER Thierry			x	
FALKWILLER	GROSS Pascal	x			
FRIESEN	BOEGLEN Yves	x			
FULLEREN	WAECHTER Antoine			x	NASS Denis
GILDWILLER	BRUCKERT Patrick	x			
GOMMERSDORF	NASS Denis	x			
GUEVENATTEN	BATTIGELLO Raphaël	x			
HAGENBACH	SCHITTLY Benoît				
HECKEN	VERNICHON Bertrand			x	
HEIDWILLER	POUCHELET Patrick	x			
HINDLINGEN	TAILLEBOSQ-DECLoux Nathalie				
ILLFURTH	BUHLER Danielle				
LARGITZEN	JAEGY Charlotte			x	
LE HAUT SOULTZBACH	RULOFS Dominique	x			
LEVONCOURT	WALTER Hervé	x			
LIEBSDORF	UHRWEILLER Christian	x			
MAGNY	GAUTHERAT Alain				
MANSPACH	DIETMANN Daniel	x			
MERTZEN	BENOIT Christophe				
MOERNACH	ENDERLIN Jérôme		REINHART Eric	x	
MONTREUX-JEUNE	BARI Yves				
MONTREUX-VIEUX	WILHELM Patrick				
MOOSLARGUE	PETER Sébastien	x		x	
OBERLARG	WEBER Natalie	x		x	
PFETTERHOUSE	MARTIN Gérard		MULLER Christiane	x	
RETZWILLER	RITTER Philippe		MEILLER Martine	x	
ROMAGNY	STEMMELIN Christian			x	
SAINT-BERNARD	STIMPFLING Christian	x			
SAINT-COSME	KIENTZY Sylvain	x			

COMMUNE	NOM Prénom	Présent(e)	Suppléé(e) par	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e) par
SAINT-ULRICH	SCHWOB Francis	x			
SEPPOIS-LE-BAS	HAGMANN David				
SEPPOIS-LE-HAUT	BANHOLZER Jérôme	x			
SOPPE-LE-BAS	MAZAJCZYK Richard		LILLER Laurent	x	
SPECHBACH	FUTSCH Béatrice		MEYER Christine	x	
STERNENBERG	GOSSER Daniel				
STRUETH	MATHIEU Jean-Jacques	x			
TRAUBACH-LE-BAS	PFLIEGER Gilbert	x			
TRAUBACH-LE-HAUT	JOUVENCEAUX Jérôme			x	
UEBERSTRASS	PETER Daniel	x			
VALDIEU-LUTRAN	PUCHE Marie-Claude			x	
WOLFERSDORF	ROCH Benjamin	x			
Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)	DREXLER Sabine	x			
	BELTZUNG Maxime			x	DREXLER Sabine

COLLEGE GEMAPI

ETABLISSEMENT	NOM Prénom	Présent(e)	Suppléé(e) par	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e) par
Communauté de Communes Sundgau	SCHOENIG Fabien			x	IVAIN Bertrand
	SPRINGINSFELD Dominique	x			
	IVAIN Bertrand	x			
	DURAND Hugues			x	
	WALCH François	x			
	LIBIS Clément			x	WALCH François
	WAECKERLI Jean-Luc	x			
	STOFFEL Paul				
	BERGER Marc	x			
TELLIER Chantal	x				
Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération	BUCHERT Maryvonne			x	
	SALZE Pierre				
Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	WEISS Jean-Julien			x	
	BURNER Auguste			x	
	DUDT Franck			x	SPRINGINSFELD Dominique
Communauté de Communes Sud Alsace Largue	GASSMANN Vincent			x	
	ROBISCHUNG Francis			x	BRINGEL Eric
	SOMMERHALTER Pascal			x	
	VERRIER Nathalie	x			
	LAMÈRE Jean-Luc		SCHACHERER Emmanuel	x	
	LEWEK Denis				
	GRANDGIRARD Franck				
	GRETER Catherine			x	
	SCHLIENGER Bernadette	x			
	GEIGER Claude			x	
	LEY Marie-Cécile			x	
	ULMANN Fabien	x			
	BRUN Vincent			x	SCHLIENGER Bernadette
	ZINCK Jean-Michel	x			
	PARENT Marc			x	ZINCK Jean-Michel
	BRUNNER Dominique	x			
	BAUR Patrick	x			
	BRINGEL Éric	x			
HERRGOTT Michel					
JUD Claude					
BARNABÉ Maurice	x				
WIEST Laurent			x	ULMANN Fabien	

Y assistent également :

Mme Béatrice GREDER, Suppléante de la commune de Bernwiller

M. Stéphane MUSSARD, Suppléant de la commune de Gildwiller

L'équipe de l'EPAGE Largue : Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire, Mme Aurélie SKORA, animatrice dédiée à la problématique « ruissellement », M. Hugo LIENERT, riviériste, M. Nicolas FAESSEL, animateur SAGE Largue, M. Cyril BRETON, animateur Natura 2000.

Sont excusés :

M. Gaëtan LALES de la DDT service eau, environnement et espaces naturels

M. Philippe RUSSO de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse service Espaces Naturels et Agricoles

M. Eric BRAILLON, Conseiller aux Décideurs Locaux

M. Valentin GIROD, Inspecteur de l'Environnement-Chef de l'Unité Sud de l'Office Français de la Biodiversité

La Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

M. le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il remercie M. François WALCH, Maire de Courtavon, pour la mise à disposition de la salle polyvalente de Courtavon et lui donne la parole.

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les participants et présente la commune de Courtavon, où la Largue, sinueuse, est à renaturaliser, afin d'éviter les inondations.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du vendredi 1^{er} avril 2022
2. Actualité
3. Animation Natura 2000
4. Mission Ruissellement
5. Recours au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin
6. Ecodialogues 2023
7. Protection sociale complémentaire prévoyance : augmentation des tarifs au 01/01/2023
8. Divers

9h30 : présentation de l'exposition « la nappe phréatique du Rhin supérieur » par M. Jean EICHHOLTZER, animateur de la Maison de la Nature du Sundgau et visite de terrain au centre du village pour une présentation des problématiques liées à la traversée urbaine de la Largue.

1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical précédent

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du vendredi 1^{er} avril 2022 à la salle communale de Manspach.

2. Actualité

- **Visite de terrain le 14 septembre 2022 :** Une rencontre avec Mme Isabelle DEMANGE et M. Philippe RUSSO, nouveaux chargés de mission de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a eu lieu avec M. le Président de l'EPAGE Largue et son équipe, ce qui a permis de présenter sur le terrain différentes problématiques et enjeux auxquels se trouve confronté l'EPAGE pour répondre aux exigences de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, dont l'atteinte du bon état des masses d'eau pour 2027.

- **Sécheresse 2022** : M. le Président rappelle que cette année 2022 est dramatique sur le point hydrique. Pour la première fois, un arrêté de **crise** sécheresse a été pris du 4 août 2022 au 7 septembre 2022. Photos et graphiques à l'appui, M. FAESSEL commente cette situation catastrophique :

Pour la première fois, le Soultzbach a connu des assecs à Gildwiller, avec interruption de l'écoulement. Il ne restait que quelques mares, où se concentrait toute la faune des prés et forêts alentours, subissant également le manque d'eau.

A Friesen, où est installée une station officielle de mesure en direct des débits, (DREAL), avant la prise d'eau d'alimentation du canal du Rhône au Rhin, le débit de la Largue a atteint des minimums record, passant sous la barre des 150L/s, 5 journées d'affilées. On observe une nette aggravation en étiage d'une année sur l'autre de 2017 à 2022 (à l'exception de 2021).

Au niveau des affluents de la Largue, la Gruebaine, la Lutter, le Weihergraben, le Krebsbach à Ammertzwiler, le Spechbach à Bernwiller, le Seingelbach, l'Allmendgraben, le Krebsbach à Manspach, le ruisseau du Morimont à Oberlarg, le Largitzenbach, le Haltschbach ont connu des assecs importants. Plus de 80% des linéaires des affluents de la Largue étaient en assec.

Au chapitre des pollutions notoires constatées il y eut en Août, une pollution très importante du SPECHBACH avec mortalité piscicole massive ; pollution due à des travaux de vidange des boues de la station d'épuration de Bernwiller. Le Spechbach est le dernier affluent sur le Nord du bassin versant, préservant, avant cette pollution et malgré la sécheresse, les conditions de survie de la truite. Par ailleurs, la médiocrité de l'assainissement des eaux résiduelles ménagères de Courtavon a entraîné une dégradation de la qualité de l'eau de la Largue à Courtavon générant l'affaissement du taux d'oxygène à $O_2 < 1,5 \text{ mg/L}$, et la disparition complète d'une population d'écrevisses à pattes rouges à l'aval du plan d'eau de Courtavon.

Dans le cadre du suivi des débits, la Largue a atteint un record bas de 9L/seconde en mesure ponctuelle à l'aval du Golf à Mooslargue, battant le record de 14 L/s mesuré en 2020.

Cet été, on a pu observer un développement de lentilles d'eau sur le Canal du Rhône au Rhin sur le bief à l'aval de Hagenbach qui reçoit les eaux du Roesbach. Les lentilles d'eau prolifèrent quand elles peuvent bénéficier d'apports conséquents de nutriments (azote-phosphore). Ce développement est la conséquence d'une importante charge nutritive apportée par le Roesbach et ses affluents, déséquilibrant un milieu, pénalisé par le manque d'eau et les baisses de débit qui annulent les effets bénéfiques de la dilution.

Le niveau des étangs a sérieusement baissé, à l'image des salines en Guérande qui ont réalisé une année de récolte record avec deux fois plus de production de sel. Les étangs Sundgauviens ont également évaporé beaucoup plus. La baisse de niveau a engendré une dégradation de la qualité de l'eau et une mortalité piscicole importante (étang Nérac, étang du Milieu). La hausse de l'évaporation déstabilise tout l'équilibre hydrologique de la vallée.

- **Pollution du Spechbach à Bernwiller** : M. LIENERT explique qu'il s'agit d'une pollution survenue le 8 août, suite à une opération de vidange de la lagune (station d'épuration) de Bernwiller. Cette vidange a été autorisée par la Préfecture du Haut Rhin bien qu'un arrêté de crise sécheresse (historique) soit en vigueur. Le Spechbach, déjà très impacté par la sécheresse a été l'exutoire de plusieurs milliers de m³ de vases d'assainissement qui ont eu pour effet immédiat l'anéantissement de toute forme de vie aquatique du cours d'eau jusqu'à sa confluence avec la Largue, soit environ 5 km de linéaire. Ajoutée à la létalité immédiate du rejet, d'impressionnantes quantités de vases se sont déposées sur le fond du cours d'eau qui mettra, sans aucun doute, plusieurs années à se « refaire » et à digérer cet apport de matière organique.
- **Remblais de zone humide/inondable du Weihergraben à Spechbach** : Une parcelle agricole jouxtant le Weihergraben (masse d'eau reconnue par l'Europe) est actuellement en phase de remblaiement par de nombreuses entreprises de travaux publics. Il s'agit d'une des dernières zones où le Weihergraben

pouvait encore déborder et donc limiter le risque d'inondation de la commune d'Illfurth. Actuellement, près d'un hectare est déjà remblayé sur une épaisseur de 3 m. Malgré la transmission de multiples constats aux services concernés, les remblais continuent à s'amonceler et à aggraver les inondations des personnes et des biens des communes situées à l'aval.

- **Mortalité des écrevisses** : M. BRETON expose qu'en 2014, les données naturalistes issues de l'inventaire astacologique (d'écrevisses) recensaient 5 populations d'écrevisses à pattes blanches et une population d'écrevisses à pattes rouges. Suite au signalement d'une importante mortalité d'écrevisses à pattes rouges dans la Largue par un braconnier, l'EPAGE Largue a constaté la disparition de cette écrevisse dans la Largue (4,2km de présence par le passé). Les prospections ultérieures ont également montré la disparition de l'écrevisse à pattes blanches dans plusieurs ruisseaux du bassin versant.
- **Travaux de renaturation de l'étang du Neuweiher de Saint-Ulrich** : La Commune de Saint Ulrich a souhaité restaurer son étang communal Neuweiher. En acceptant de réaliser des travaux d'amélioration de l'attractivité de l'étang pour la biodiversité, la Commune a pu déposer une demande de cofinancement auprès de Natura 2000 et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, grâce à l'appui technique de l'animateur N2000 qui a notamment réalisé une étude de bassin versant dans le cadre du dossier. Ces aménagements ont consisté à l'aménagement de berges en pente douce et de zones de haut fond, au creusement de mares et de zones humides tampon, à la pose d'un moine et à la mise en place d'un plan de gestion. Le moine permet de limiter le départ de vase lors des vidanges et d'évacuer une eau de fond plus fraîche que l'eau de surface vers le milieu récepteur. La température de l'eau est importante pour la faune aquatique des cours d'eau récepteur. M. DIETMANN rappelle que plus la température monte, plus le taux d'oxygène descend. Il remercie la commune de Saint-Ulrich.
- **Actualisation de la cartographie des habitats sur certaines parcelles par un prestataire** : Dans le cadre de l'animation Natura 2000, il s'avère nécessaire de corriger des imprécisions de l'ancienne cartographie et de mettre à jour la cartographie de certains habitats naturels qui ont évolué depuis le début de l'animation N2000 : renaturation d'étangs, mesures agro-environnementales et climatiques, effacement de l'étang de Seppois-le-Haut... Il sera proposé ultérieurement de délibérer pour le financement de l'étude par un prestataire.
- **Avancement des chantiers participatifs de plantation de haies et des journées d'animations scolaires à Ueberstrass et à Hindlingen** : Mme SKORA présente les actions réalisées en partenariat avec la Maison de la Nature du Sundgau. La première journée s'est déroulée au sein de la classe de CM1/CM2 à Ueberstrass. Les animations portaient sur le thème de la haie, ses intérêts pour la biodiversité et pour la ressource en eau. La deuxième journée, les enfants, accompagnés de l'EPAGE, la Maison de la Nature du Sundgau et le personnel enseignant, ont planté une centaine d'arbres. Ces journées ont été particulièrement enrichissantes.
- **Contrôle de la Chambre régionale des Comptes** : M. le Président fait part du contrôle réalisé par Mme Christelle BARASSI de la Chambre régionale des comptes Grand EST, dans le cadre d'une enquête nationale sur la gestion quantitative de la ressource Eau. Le contrôle vise également les comptes et la fiabilité de la gestion de l'EPAGE Largue de 2018 à 2021.
Calendrier de la procédure :
 - Réunion d'ouverture du contrôle le 20 avril 2022
 - Réunion de fin de contrôle le 20 octobre 2022
 - Mise à disposition du rapport final prévue pour le printemps 2023

M. le Président annonce qu'une révision des statuts sera nécessaire, afin d'avoir plus de souplesse pour travailler avec les différents acteurs du territoire.

Le contrôle a été l'occasion de partager les difficultés que l'on rencontre sur le territoire comme par exemple avec la mise en œuvre des Paiements pour services environnementaux (PSE) auxquels ne sont pas éligibles les agriculteurs volontaires déjà engagés dans les Mesures Agri-Environnementales.

Certaines communes membres nous ont fait part d'un courrier de la Sous-Préfecture retoquant leur délibération concernant les actions menées avec la profession agricole sur le ruissellement. L'EPAGE Largue a pris l'attache des services de la Sous-Préfecture pour clarifier cette situation, qui impliquera probablement la révision des statuts de l'EPAGE.

M. NASS, Maire de Gommersdorf, alerte sur un débat national en cours sur le rôle des SAGE dans le cadre de la planification environnementale. « Les gens sont hors sols et prennent des décisions à Paris ; nos Elus doivent porter les sujets du terrain ».

Mme DREXLER, Conseillère d'Alsace, répond : « Je suis à votre disposition pour venir sur le terrain et faire remonter les problématiques. »

M. DIETMANN rappelle que la Commission Locale de l'Eau du SAGE Largue est le Parlement local de l'eau au sein du territoire. Le SAGE s'impose au SDAGE et permet de faire des actions sur le bassin versant. Parfois, cela dérange, comme par exemple le règlement de l'urbanisme en zone humide, mais il faut garder le cap et travailler de concert dans le cadre du SAGE pour avancer.

M. IVAIN, Maire de Saint-Bernard, dit que l'EPAGE est une structure saine, à l'écoute, et qu'il faut effectivement que cette structure perdure.

3. Animation Natura 2000

Délibération CS/19/2022

ANIMATION NATURA 2000 POUR L'ANNEE 2023

Collège NON GEMAPI

Membres en exercice: 58

Membres présents et représentés: 38

Considérant les décisions prises par le Comité syndical le 22 mars 2013 concernant l'animation des sites Natura 2000 « Vallée de la Largue » et « Sundgau, Région des Etangs »,

Considérant les frais de personnel, de structure et d'études, le Comité Syndical donne mandat au Président pour faire les démarches nécessaires auprès des financeurs nationaux, régionaux et européens pour l'obtention de la subvention relative à cette animation pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- décide de poursuivre l'animation des deux sites en 2023
- décide de réaliser une étude de cartographie d'habitats
- approuve le plan de financement de l'animation des DOCOB N2000 "Vallée de la Largue" et "Sundgau Région des Etangs", soit une dépense prévisionnelle de 80 260 €, dont 40 130 € financés par l'Etat et 40 130 € par le FEADER Europe.
- sollicite l'octroi d'une aide publique de 80 260 €
- donne pouvoir au Président pour signer tout document et acte relatifs au projet de subvention.
- certifie que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution.

M. le Président invite les membres du Comité de Pilotage Natura 2000 présents au prochain Comité qui aura lieu le mardi 13 décembre 2022 à 14 heures à la salle communale de Manspach.

4. Mission Ruissellement

Délibération CS/20/2022

MISSION DE LA STRATEGIE INTEGREE DE GESTION DES RUISSELLEMENTS HORS ZONES URBAINES

Collège NON GEMAPI

Membres en exercice: 58

Membres présents et représentés: 38

Considérant les événements climatiques violents survenus sur le bassin versant de la Largue ces dernières années ;

Considérant l'action 1.6 inscrite dans le Contrat Territorial Eau et Climat de l'EPAGE Largue sur l'implantation de projets pilotes et démonstratifs d'hydraulique douce ;

Considérant la convention entre l'EPAGE Largue et la Chambre d'agriculture d'Alsace signée le 11 septembre 2021 ;

Considérant la dynamique lancée en termes d'hydraulique douce sur le bassin versant de la Largue en 2022 ;

Considérant les opportunités de financement par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre du Contrat Territorial Eau et Climat ;

Le Comité syndical décide, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- de prolonger la mission d'animation de la stratégie intégrée de gestion des ruissellements hors zones urbaines ;
- de donner pouvoir à M. le Président pour mener les démarches nécessaires permettant de poursuivre ladite mission et signer tout document y afférent.

5. Recours au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Délibération CS/21/2022

RECOURS AU SERVICE « MISSIONS TEMPORAIRES » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25 ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que le Centre de gestion peut mettre des agents à disposition des collectivités et établissements qui le demandent pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pour pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet ;

Considérant que les dépenses supportées par le Centre de gestion pour l'exercice de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, sont financées par la collectivité ou l'établissement d'accueil dans des conditions fixées par convention ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public ;

Le Comité syndical décide, après en avoir débattu, à l'unanimité,

Article 1^{er} : À compter du 01/01/2023, l'autorité territoriale est autorisée à recourir au service missions temporaires du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pour pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet.

Article 2 : L'autorité territoriale est autorisée à signer tous les documents afférents, et notamment la convention de mise à disposition.

6. Ecodialogues 2023

Délibération CS/22/2022

ECODIALOGUES 2023 SUR LE THEME DE L'EAU

Considérant le besoin de partager les enjeux de l'eau face au changement climatique et notamment l'aggravation de la sécheresse et des étiages ;

Considérant la nécessité de mobiliser les acteurs du territoire et la population par le partage des solutions ;

Considérant les opportunités de financement par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre du Contrat Territorial Eau et Climat et du plan d'aide sécheresse ;

Considérant la réussite qu'a été la tenue des Ecodialogues 2019 ;

Le Comité syndical décide, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- de porter les Ecodialogues 2023 sur le thème de l'eau, pour un montant prévisionnel de 41 700€
- de confier l'organisation des Ecodialogues à l'association de la Maison de la Nature du Sundgau
- de donner pouvoir à M. le Président pour mener les démarches nécessaires permettant l'organisation des Ecodialogues 2023, la sollicitation de l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la signature d'une convention de partenariat avec à la Maison de la Nature du Sundgau.

M. le Président précise que le SMARL/EPAGE a eu 30 ans le 2 juillet 2022 et que les Ecodialogues permettront de communiquer sur cet anniversaire.

Ils auront lieu du 28 juin au 2 juillet 2023.

7. Protection sociale complémentaire prévoyance : augmentation des tarifs au 01/01/2023

Délibération CS/23/2022

Augmentation des taux de cotisation au 1^{er} janvier 2023 pour la protection sociale complémentaire risque « prévoyance »

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire prévoyance risque « prévoyance » le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 349 collectivités et 5 585 agents adhérents.

Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2022, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une

aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1^{er} janvier 2023. Cette dégradation avait déjà été constatée en 2021 et avait fait l'objet d'une augmentation de 10 % des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite au 1^{er} janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés courant juillet par le gestionnaire démontrent un déséquilibre financier.

Le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion a été informé et consulté le 20 septembre 2022. À l'unanimité, mais également avec regrets, les membres préconisent de retenir l'augmentation des taux de 10 % et non la diminution des garanties, afin de maintenir le niveau de garantie actuel et conserver un contrat de meilleure qualité à proposer aux agents.

Pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a ainsi décidé, le 4 octobre 2022, de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,47 % à 1,61 % à partir du 1^{er} janvier 2023. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

Le Comité syndical, après en avoir débattu,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Comité syndical du 30 novembre 2018 décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du 20 septembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 4 octobre 2022 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 19 octobre 2022 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- prend acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2023 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnisation	Taux actuels en vigueur jusqu'au 31/12/2022	Proposition contractuelle 2023 Hausse de 10 % du taux de cotisations (sauf décès)
Incapacité	95 %	0,64 %	0,70 %
Invalidité	95 %	0,34 %	0,37 %
Perte de retraite	95 %	0,49 %	0,54 %
Décès / PTIA	100 %	0,33 %	0,33 %

- décide d'augmenter la participation employeur à la prévoyance de 10 %, soit de 28 € à 31 €
- autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières, ainsi que tout acte y afférent.

8. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

M. le Président remercie Mmes et MM. les Délégués pour la qualité des débats et clôt la séance à 10 heures 30.

Il remercie M. Jean EICHHOLTZER, animateur de la Maison de la Nature du Sundgau, pour sa présence, et lui donne la parole pour la présentation de l'exposition « la nappe phréatique du Rhin supérieur », avec un point sur les impacts et conséquences sur les aquifères rhénan du Sundgau.

Dans le même temps, une visite de terrain au centre du village de Courtavon pour une présentation des problématiques liées à la traversée urbaine de la Largue est proposée par M. LIENERT.

Table des délibérations

CS/19/2022 : Animation Natura 2000 pour l'année 2023

CS/20/2022 : Mission de la stratégie intégrée de gestion des ruissellements hors zones urbaines

CS/21/2022 : Recours au service « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

CS/22/2022 : Ecodialogues 2023 sur le thème de l'eau

CS/23/2022 : Augmentation des taux de cotisation au 1^{er} janvier 2023 pour la protection sociale complémentaire risque « prévoyance »